

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 AVRIL 2021 à 20h30**

Présents :

MM. Lionel BOISSIERE, Guillaume DUVAL, Mathieu GOGUET, Ronan LAIGNEL, Julien MORCEL, Yves MOREAUX, Olivier PAZ, Pascal ROUZIN et Yves SAVEY ;

Mmes Marilyn BIOCHE, Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Clémence GOARIN, Francine LELIEVRE, Catherine MARION, Delphine MEON, Christiane PALAIN ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Christophe BLANCHET, a donné pouvoir à M. Olivier PAZ ; M. Elie MARCHAND.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2021 à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante.

Sans observation ni réserve de la part des conseillers municipaux, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la restitution de la compétence « surveillance des plages » :

Après avoir donné des éléments du contexte historique, indiqué que l'exercice de la compétence au niveau intercommunal ne donnait pas satisfaction, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA), s'est prononcé en faveur de la restitution de la compétence « surveillance des plages » aux communes de Cabourg, Merville-Franceville et Varaville.

Il précise que la restitution de compétence entre une intercommunalité et ses communes membres est encadrée par l'article L.5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que le retour d'une compétence aux communes membres doit être validé par ces dernières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, la restitution de la compétence surveillance des plages aux communes de Cabourg, Merville-Franceville et Varaville.

2. **Convention de groupement de commande portant sur le marché de vérification périodique règlementaire** :

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué en 2018 pour lancer un marché portant sur les vérifications périodiques obligatoires, coordonné par la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ; que ce marché prend fin le 26/01/2022, et qu'il doit donc être renouvelé avant le 01/02/2022.

Il indique que la Communauté de communes propose aux communes du territoire de constituer un nouveau groupement de commandes pour publier ce marché afin d'optimiser les coûts par la massification des commandes et d'apporter son expertise en ce domaine auprès des communes.

Le Maire rappelle qu'il n'y a aucune obligation pour la Commune d'adhérer à l'ensemble des achats projetés dans le cadre du groupement.

Il indique par ailleurs que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que « la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi les membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant ».

Il précise enfin que la Communauté de Communes propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur un marché de vérifications périodiques ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande dont le projet est joint en annexe ; de désigner comme représentants de la commission d'appel d'offres de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement :

Titulaire : Monsieur Pascal ROUZIN,
Suppléant : Madame Christiane PALAIN.

CULTURE ET ANIMATION

Convention pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du Département du Calvados :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie DUPONT, Maire-adjoint en charge de la Culture.

Cette dernière indique qu'il s'agit en réalité d'une annexe à la convention générale déjà signée par la Commune.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, le Département du Calvados s'engagerait à :

- Constituer un bouquet de ressources numériques intitulé « La boîte numérique », qui sera mis à disposition des usagers sur un site internet dédié ;
- Assurer les formalités administratives (passation et exécution des marchés publics utiles à l'acquisition d'une offre de services numériques, négociation et prise en charge du financement des fournisseurs de ressources numériques) ;
- Assurer le pilotage technique du projet de développement des ressources numériques, en partenariat avec les orientations fixées par le comité de pilotage ;
- Fournir aux bibliothèques partenaires des supports de communication sur la boîte numérique
- Fournir des statistiques mensuelles et par bibliothèque de l'utilisation de « La boîte numérique » par les usagers des bibliothèques, ces statistiques dépendant des données fournies par les fournisseurs de contenus ;
- S'assurer de la conformité des traitements des fichiers usagers au règlement général des données personnelles (RGPD) ;
- Participer au comité de pilotage et aux différents groupes de travail (voir Article 6 – Pilotage).

En contrepartie la commune de MERVILLE-FRANCEVILLE s'engagerait à :

- Gérer et suivre les inscriptions aux ressources numériques pour les usagers de sa bibliothèque ;
- Désigner un référent numérique au sein de l'équipe de la bibliothèque qui assurera le lien avec la Bibliothèque du Calvados, le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques ;
- Assurer par le biais du référent numérique et de l'ensemble de l'équipe la médiation des ressources numériques auprès des usagers ;
- Assurer la valorisation et la promotion de « La boîte numérique » auprès des usagers de sa bibliothèque ;
- Assister par le biais du référent numérique de la bibliothèque aux réunions et formations proposées en lien avec La boîte numérique ;
- Diffuser et utiliser les outils de communication mis à disposition par la Bibliothèque du Calvados ;
- Proposer un accès internet public à la bibliothèque permettant un usage sur site des ressources numériques.

Madame DUPONT précise qu'il est prévu une participation financière fixée à 0,15€ par habitant soit pour la Commune de Merville-Franceville un montant annuel de 330,75 €.

Elle indique enfin que cette somme est inscrite au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados.

FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal ROUZIN, Maire-adjoint en charge des finances.

1. Vote du budget annexe « bar restaurant de la base nautique » : budget primitif

Après avoir rappelé que le Conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2021 a approuvé la création d'un budget annexe relatif au bar restaurant de la base nautique, et rappelé l'intérêt d'un tel budget, qui va notamment permettre à la Commune de récupérer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) affectée aux dépenses engagées par elle en lien avec la cession de l'ancien clubhouse de la base nautique, Monsieur Pascal ROUZIN, présente le budget annexe du bar restaurant de la base nautique au titre de l'exercice 2021, à l'appui du document annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les prévisions budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement	27 300,00 €
Section d'investissement	158 000,00 €

2. Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation et d'efficience énergétique du clubhouse de la base nautique :

Point retiré de l'ordre du jour, les services de l'Etat ayant considéré au bout du compte que la délibération prise le 25 mars 2021 était suffisante.

3. Remise sur la redevance due au titre de l'année 2020 au délégataire du camping « Le Point du Jour » :

Monsieur Pascal ROUZIN indique que le titulaire de la délégation de service public du camping « Le Point du Jour » a dû faire face à de grandes difficultés financières en 2020 du fait de la crise sanitaire :

- Fermeture administrative jusqu'au 2 juin : aucune activité en avril et mai,
- Très faible activité en juin et activité quasi nulle pendant la semaine du 6 juin,
- Activité moindre en juillet, août et septembre par rapport aux années passées,
- Aucune activité le 3ème week-end de septembre alors que les années précédentes le camping était complet avec le festival Cidre et Dragon.

Il précise que malgré les aides de l'Etat perçus d'un montant de 12 000 € et la diminution de la rémunération du gérant à hauteur de 20 000 €, le résultat d'exploitation est passé de 53 000 € en 2019 à 19 000 € en 2020.

Eu égard à ces circonstances exceptionnelles et compte tenu du fait que c'est la première demande de remise présentée par le délégataire depuis 2008, Monsieur ROUZIN propose à l'Assemblée de répondre favorablement à la demande de remise de 20% sur montant annuel de la redevance due au titre de la délégation de service public, soit une remise de 16 000 € sur les 80 000 € annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'octroi d'une remise exceptionnelle de 16 000 €.

Les sommes nécessaires ont été prévues au budget de la Commune.

4. Remise sur redevance due au titre de l'année 2020 au délégataire du Kite surf

Monsieur Pascal ROUZIN, Maire-adjoint en charge des finances indique que le titulaire de la délégation de service public du camping « Local sports de glisse » a formulé une demande de remise gracieuse.

Il indique le local a été fermé pendant deux mois en 2020 à raison de la crise sanitaire, ce qui s'est traduit par une perte de chiffre d'affaires.

Monsieur ROUZIN rappelle que la redevance annuelle est de 19 500 €, 10 500 € pour le bâtiment d'origine et 9 000 € pour l'extension.

Pour ces raisons, Monsieur ROUZIN propose à l'Assemblée délibérante d'accorder la remise exceptionnelle correspondant à 2 mois de loyer soit 3 250 € demandée par le délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, l'octroi d'une remise exceptionnelle de 3 250 € au délégataire du local sports de glisse au titre de la redevance de 2020.

Les sommes nécessaires ont été inscrites au budget de la Commune.

5. Approbation des nouveaux montants des attributions de compensation

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge dont est membre la Commune de Merville-Franceville est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Il précise que cela signifie que la fiscalité professionnelle sur l'ensemble du territoire est collectée par l'intercommunalité afin de financer les compétences qu'elle exerce pour le compte de ses communes membres.

Il ajoute que le mécanisme des attributions de compensation a pour but de répartir la différence entre le coût des compétences exercées par l'intercommunalité pour le compte des communes membres et le montant de fiscalité professionnelle perçu sur le territoire des celles-ci.

Il précise enfin que le montant des attributions de compensation évolue au gré des transferts de compétences.

A la suite du retour de la compétence « surveillance des plages » aux Communes de Cabourg, Merville-Franceville et Varaville les attributions de compensations ont été recalculées.

C'est ainsi que la Commune de Merville-Franceville qui versait la somme de 18 961 euros à la Communauté de Communes percevra à compter de 2021 la somme de 104 772.20 euros à la suite du retour de la compétence « surveillance des plages » dans le giron communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, les nouveaux montants des attributions de compensation tel qu'ils figurent dans le tableau en annexe.

PERSONNEL

Création d'une commission « personnel communal »

Monsieur Pascal ROUZIN, Maire-adjoint qui est également en charge des ressources humaines, expose à la demande de Monsieur le Maire, les raisons qui motivent la création d'une commission « personnel communal ».

Il rappelle tout d'abord qu'à l'issue des élections municipales de 2020, il n'avait pas été créé de commission sur le sujet, cette dernière ne s'étant réunie qu'une seule fois au cours du mandat précédent.

Il indique qu'il s'avère utile de recréer cette commission afin qu'elle puisse travailler notamment sur trois sujets majeurs pour la Commune.

En premier lieu, la révision du régime indemnitaire des agents, en étudiant notamment l'opportunité d'instaurer au sein de la Commune de Merville-Franceville le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents.

De même, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, les employeurs publics doivent se doter de lignes directrices de gestion des ressources humaines.

Il précise qu'il s'agit d'un document qui fait le bilan des ressources humaines et qui trace les prévisions pour l'avenir en la matière sur une période pouvant aller jusqu'à 6 ans maximum.

Il indique que la mise en place de cet outil à vocation à conditionner à l'avenir l'accès à certains droits pour les agents tels que la promotion interne.

Enfin, il indique qu'il semble utile de se pencher de nouveau sur les obligations de la Commune en matière d'hygiène et de sécurité au travail, domaines qui ont connus eux aussi beaucoup de changements.

Monsieur Olivier PAZ indique que les ressources humaines sont devenues un enjeu, qu'il s'agit de donner de la lisibilité et des perspectives aux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'une Commission « personnel communal ».

Souhaitent en faire partie :

Madame Francine LELIEVRE ;
Monsieur Yves MOREAUX ;
Monsieur Pascal ROUZIN ;
Madame Delphine MEON ;
Monsieur Ronan LAIGNEL ;
Madame Catherine CLAUDEL ;
Madame Christiane PALAIN.

TRAVAUX

Avenants aux marchés de travaux de la Redoute et Aménagement des Cinq Avenues

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien MORCEL, Conseiller municipal délégué en charge des travaux qui présente les trois avenants proposés par les entreprises attributaires de deux marchés publics en cours d'exécution.

S'agissant de l'avenant n°1 au marché portant sur l'aménagement des avenues de la Mer Prolongée, des Dunettes, de la Divette, de la Graye et de la Hogue, Buchard, Monsieur MORCEL rappelle que la réglementation actuellement en vigueur prévoit l'aménagement d'un trottoir sur les deux avec accès PMR.

Or il a été constaté, après la signature du marché, qu'un riverain en fauteuil roulant vivait du côté enherbé avec un accès PMR peu adapté. Il a donc fallu modifier les travaux prévus initialement en conséquence pour permettre l'accès de cette personne à son domicile.

A ces travaux s'ajoute une réfection de trottoirs à la suite des travaux d'effacement de réseaux qui n'étaient pas non plus inclus dans le marché initial.

C'est l'objet de l'avenant présenté par l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 18 085 euros HT, 21 702 euros TTC, somme qui représente 2,45% du montant du marché initial.

Monsieur MORCEL indique à l'Assemblée que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 avril 2021 a émis un avis favorable à cet avenant.

Monsieur MORCEL poursuit en présentant aux membres du Conseil municipal un second avenant, l'avenant n°4 au marché portant sur la restauration de la Redoute Phase II.

Ce dernier porte sur des travaux d'électricité destinés à assurer la mise aux normes de sécurité de la Redoute, établissement ayant vocation à recevoir du public.

Il indique que l'avenant proposé par l'entreprise MORAND EQUIPEMENT ELECTRIQUE pour un montant total de 8 490, 77 euros HT, soit 10 188,92 euros TTC et qui représente 13,1% du montant initial a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 29 avril 2021.

Le dernier avenant présenté par Monsieur MORCEL est l'avenant n°01-01 qui comprend la pose d'un drain, travaux jugés nécessaires et ne posent pas de difficulté.

Il indique que l'avenant dont il s'agit englobe une seconde partie relative au surplus qui correspondrait aux dépenses supplémentaires qui seraient liés à la pandémie la Covid 19.

Monsieur MORCEL, indique que ce second volet pose des difficultés d'une part car il n'y a pas eu de concertation préalable sur ce point alors même que les textes prévoient une négociation préalable en la matière.

D'autre part, la reprise tardive du chantier est en partie due au choix des entreprises et non au contexte sanitaire, d'autres entreprises du secteur ayant repris leurs fonctions plus tôt.

Par ailleurs l'entreprise souhaite une prise en charge d'une perte de rendement. Ce qui pour Monsieur le Maire ne semble pas justifié.

Il indique que la Commission d'appel d'offre a émis un avis négatif car l'avenant de l'entreprise LEFEVRE a été présenté en bloc, englobant des travaux justifiés et que la Commune accepte de prendre en charge – la réalisation d'un drain, et une partie de dépenses que la Commune souhaite discuter.

Monsieur Ronan LAIGNEL indique qu'il constate que beaucoup d'entreprises du bâtiment qu'il rencontre dans ses fonctions ont repris bien plus rapidement les chantiers.

Un mois d'arrêt pour lui semble être un maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis émis par la commission d'appel d'offres et approuve les deux premiers avenants évoqués à savoir celui pour les cinq avenues et les travaux d'électricité à la Redoute.

Le troisième avenant est rejeté à l'unanimité, du fait de la présentation qui englobe des travaux justifiés et des dépenses discutables que la Commune souhaite négocier au préalable.

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Avis sur le projet d'aménagement de sentiers piétonniers pour valoriser la zone bunker et création d'un poste d'observation

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine MEON, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable, qui présente le résultat de l'étude d'impact actualisée sur la remise en eau des terrains François.

Madame MEON indique qu'il s'agit d'un milieu naturel vivant, que l'on trouve sur cette partie de la Commune une prairie d'intérêt européen, plus 170 espèces végétales et animales et plus de 80 oiseaux.

Elle indique que permettre des visites organisées sur ce site naturel d'exception est une bonne chose.

Elle indique enfin qu'il est également prévu la remise en état des bunkers.

Elle termine en invitant les membres du Conseil municipal à consulter la notice de l'étude d'impact qui illustre l'état initial du terrain et la diversité de milieux naturels présents sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à ce projet à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marilyn BIOCHE demande si l'avenue de la Hogue Buchard va être remise en état, car elle est aujourd'hui très peu praticable.

Monsieur Julien MORCEL lui indique que la voirie devrait être stabilisée prochainement.

Monsieur le Maire indique que l'organisation de la saison estivale va être organisée à l'aune des nouvelles mesures sanitaire annoncées demain.

On va travailler pour adapter au mieux les manifestations à venir.

Madame Marilyn BIOCHE demande s'il y aura une carte de vaccination à présenter.

Madame LELIVRE indique que pour le moment les documents remis à la suite à la vaccination font office de justificatif.

Prochain conseil le jeudi 03 juin 2021.

A 21h39, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

A 21h34, l'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses la séance est levée.